



Remboursements epargne salariale

Par **calca**, le **19/12/2014** à **10:22**

BonjourrnMon épouse à travaillé de 1974 à1988 dans une entreprise de btp elle a cotisé au pro btp une prime d'épargne salariale tous les ans .Elle a arrêté de travailler pour élever nos enfants. En recherchant dans ses papiers pour la retraite elle a retrouvée des formulaires de versements donc elle a demander le remboursement de ces parts et il lui en répondu :(vos parts d épargne salariale en déshérence ont été prescrites et donc prélevées par la Caisse des Dépôts sans demande de remboursement sans contestation possible.rn Quel recoure avant nous.rn MERCI